

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Cheffe du Département fédéral de l'intérieur
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Envoi par courriel : Imr@blv.admin.ch

Réf. : 24_COU_6555

Lausanne, le 13 novembre 2024

Consultation fédérale relative au contre-projet indirect à l'initiative fourrure

Madame la Conseillère fédérale,

Le 21 août 2024, votre département nous a fait parvenir la consultation relative au contre-projet indirect à l'initiative fourrure et nous vous en remercions.

Ce projet, sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur la protection des animaux, vise à régler l'interdiction de l'importation et du commerce de fourrures et de produits de la pelleterie obtenus en infligeant de mauvais traitements aux animaux.

Nous saluons et soutenons ce projet qui permet de renforcer le dispositif légal en lien avec la protection des animaux. Cela étant, nous nous opposons fermement au transfert de compétence proposé de la Confédération aux cantons dans le cadre du contrôle. À ce titre, nous relevons que le rapport explicatif n'indique pas les motifs qui conduiraient à un tel changement et qu'il ressort de l'analyse d'impact accompagnant la consultation que l'exécution de la législation serait plus efficace si elle restait au niveau fédéral, compte tenu, notamment, de l'expertise et de l'expérience acquises. Parallèlement, force est de constater que les cantons ne disposent en l'état ni des compétences ni des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une telle tâche.

Vous trouverez notre argumentaire détaillé sur ce qui précède dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Annexe

- Formulaire de réponse

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires